

# Utiliser de manière autonome Telepac

## Co-organisé en partenariat avec CORAL Occitanie

### Objectifs

Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télé-déclarations de demande d'aide PAC : • Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC ; • Connaître et savoir organiser les informations néce

### Enjeux

Aujourd'hui, l'objectif du ministère de l'agriculture est que les télé déclarations du dossier PAC (Telepac) remplacent les déclarations papier et deviennent le seul mode de déclaration existant. Ces déclarations sur internet (<https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>) permettent notamment une sécurisation des procédures, une performance dans les déclarations et une diminution des coûts administratifs. La déclaration PAC reste un élément majeur de la gestion des entreprises agricoles. Aussi l'enjeu est de préparer les exploitant(e)s agricoles pour qu'ils puissent utiliser cet outil en toute autonomie. [https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2015/Dossier-PAC-2015\\_TelePAC\\_presentation.pdf](https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2015/Dossier-PAC-2015_TelePAC_presentation.pdf)

### Contenu

Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.  
Présentation des nouveautés de la campagne 2016.  
Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration  
Les principales fonctionnalités du logiciel.  
Les différentes étapes de la saisie :  
- Créer son compte  
- Utiliser l'outil graphique et cartographique,  
- Enregistrer des cultures,  
- Réaliser la demande d'aide

### Modalité d'enseignement

présentiel

### Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 25/04/2023

### Tarifs

Adhérent 112€

Non adhérent 112€

Non agricole 112€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Contribution individuelle de 28 euros pour la formation

### Plus de renseignements

Céline Mendes - Alice Calvet

[alice.calvet@bio34.com](mailto:alice.calvet@bio34.com)

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction :** %

Repas tiré du sac



**Modalités d'accès :** Accessibilité  
PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

### Dates, lieux et intervenants

**25 avr 2023**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Salle Pic Saint-Loup. Bâtiment A. Mas de Saporta, Maison des agriculteurs, Chemin de Saporta  
34970 Lattes

Elodie Roger, Civam bio 34, en charge des télédéclarations PAC

### Partenaire(s)



### Financier(s)



### Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

### Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

— —

Code postal : \_\_\_\_\_

— — — —

Commune \_\_\_\_\_

— —

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_ \_  
\_\_\_\_\_

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))